

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2009-11-7-5

Service consulté

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

Résumé : *Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement deux opérations pour un montant total de 7 203 €.*

Lors de sa séance budgétaire du 11 décembre 2008 (rapport CG-2008-5-7-5), l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer en 2009 les dossiers éligibles au titre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle dans la limite de l'autorisation de programme votée de 250 000 €.

A ce jour, cinq opérations relevant de ce programme ont été engagées pour un montant de 10 700 €.

Il vous est proposé de programmer définitivement deux nouvelles opérations d'investissement pour lesquelles la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un avis favorable au cours de sa réunion du 9 juin 2009.

Ces opérations récapitulées dans le tableau annexé au rapport, représentent un montant de subventions de 7 203 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département pour les bâtiments à vocation culturelle, à savoir Programme D213, opération 2009-D213-9999 :

- Imputation 204-311-20414-2292-371 pour un montant de 6 443 €
- Imputation 204-311-2042-2292-371 pour un montant de 760 €.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 04 SEPTEMBRE 2009

Bâtiments communaux à vocation culturelle PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BVC03060	RIEDISHEIM Réfection de la bibliothèque municipale de Riedisheim (1 ^{er} étage et sous-sol : réfection des sols et mise en place d'un faux plafond) Avis favorable de la CC du 9 juin 2009	30 685,00	21%	6 443,00
			Total	6 443,00

Bâtiments associatifs à vocation culturelle PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LAC03032	ECOLE DE MUSIQUE DE LA HAUTE THUR SAINT AMARIN Equipement d'une salle de l'école pour la pratique des musiques actuelles (acquisition de matériel de sonorisation, table de mixage, micro...) Avis favorable de la CC du 9 juin 2009	2 174,00	35 % de la dépende plafonnée à 2 000 € par salle	760,00
			Total	760,00

